



**Réponse de Madame Elisabeth MARGUE, Ministre de la Justice,
à la question parlementaire n° 114 du 15 décembre 2023 des honorables députés
Mars DI BARTOLOMEO et Dan BIANCALANA concernant
le placement d'un mineur au centre pénitentiaire de Luxembourg à Schrassig**

Le mineur en cause ne se trouve plus au centre pénitentiaire de Luxembourg à Schrassig depuis le 20 décembre 2023.

D'après les informations reçues du Parquet général, le mineur placé par mesure de garde provisoire du 11 décembre 2023 au centre pénitentiaire de Luxembourg à Schrassig était déjà connu pour avoir commis par le passé de nombreux faits qualifiés d'infractions pénales sur le territoire luxembourgeois.

En l'absence du moindre élément que ce jeune présentait un besoin immédiat de nature thérapeutique, il n'y avait pas d'indication pour envisager le placement de ce mineur à l'unité « Orangerie 3 » du Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbruck, alors que cette unité est spécialisée dans les soins psychiatriques et psychothérapeutiques pour adolescents.

Pour éviter dans le futur tout placement d'un mineur dans un centre pénitentiaire pour adultes, le projet de loi n° 7991 portant introduction d'un droit pénal pour mineurs prévoit la création d'un centre pénitentiaire pour mineurs.

Luxembourg, le 9 janvier 2024.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue